

NOTE D'ORGANISATION

Stage d'athlétisme de Poitiers du CDAY 10 au 14 avril 2017

Le traditionnel stage d'athlétisme organisé par le comité départemental d'athlétisme des Yvelines se déroulera au CREPS Poitou Charentes au château de Boivre à Poitiers du lundi 10 au vendredi 14 avril 2017. Cette note a pour objet de fixer les modalités d'organisation de ce stage.

Sommaire

I. PARTICIPATION	1
I.1 Encadrement	1
I.2 Hébergement	1
I.3 Athlètes (x athlètes dont y mineurs) : 30 à 40 places	2
II. ORGANISATION GENERALE	2
II.1 Déplacement aller	2
II.2 Destination	2
II.3 Contacts utiles.....	2
II.4 Déplacement retour.....	3
II.5 Utilisation des installations sportives.....	3
III. DOSSIER D'INSCRIPTION	3







I. PARTICIPATION

I.1 Encadrement

Directeur de stage : Georges GRIMM (Minimes)  06 82 87 84 71

Encadrement : en attente de confirmation

Les entraîneurs volontaires peuvent contacter Jean-Louis PELOZUELO au 06 27 36 05 44

- | | | |
|---------------------|----------------------|--|
| • GRIMM Morgane | Epreuves comb. Sauts |  06 75 79 28 18 |
| • BOUTANT Jacques | Lancers |  06 83 42 29 43 |
| • MUNGANGA Brandon | Minimes |  06 |
| • COMBA Cyril | |  06 |
| • AMANA Elise | Encadrement filles |  06 |
| • JACOTTIN Rodolphe | ½ fond |  06 30 28 55 99 |

Transport :

- Conducteur CAR :  06

I.2 Hébergement

CREPS Poitou-Charentes château de Boivre (23 chambres de 2)

I.3 Athlètes (x athlètes dont y mineurs) : 30 à 40 places

CLUB

- Licence / NOM Prénom (date de naissance) / Spécialité

II. ORGANISATION GENERALE

II.1 Déplacement aller

Rendez-vous le lundi 10 avril 2016 (les rendez-vous sont susceptibles de changer en fonction des clubs concernés) à :

- 08h00 MANTES LA JOLIE - Parking lycée St Exupéry (Rue Marcel Foulque);
- 08h30 POISSY - parking de la piscine Les Migneaux ;
- 09h30 RAMBOUILLET : Carrefour Route de Saint Léger / Rue de Groussay (La Gommerie).

Arrivée prévue au CREPS vers 15h00 (repas pris). Le repas du midi est pris en compte par l'organisation.

II.2 Destination

CREPS Poitou Charentes
Château de Boivre
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD



II.3 Contacts utiles

CREPS

Tél. 05 49 36 06 03

Site : <http://www.creps-poitou-charentes.jeunesse-sports.fr>

e-mail : dominique.olivier@jeunesse-sports.gouv.fr

Services techniques du CREPS

M. Raoult Emmanuel (06 32 55 35 14)

Service des sports de Poitiers

Pour toute réservation du stade d'athlétisme de Poitiers (stade Rébelliau) il convient d'adresser une demande par Fax au service des sports de la ville de Poitiers.

Fax n° 05 49 52 38 84

Stade Rébelliau (Poitiers)

05.49.46.41.90

05.49.46.86.96

Société de transport pour le déplacement : à venir

II.4 Déplacement retour

Départ du car : le vendredi 14 avril 2017 à 13h30 du CREPS

Arrivée prévue : (en fonction des clubs concernés) on peut avoir : **17h30** à Rambouillet - **18h00** à Versailles, **18h30** à Mantes la Jolie et **19h00** à POISSY.

II.5 Utilisation des installations sportives

	Lundi 10/04	Mardi 11/05	Mercredi 12/04	Jeudi 13/04	Vendredi 14/04
9h00 MATIN 15h00	Déplacement	Stade + Halle des sports + Salle de muscu de10h à 12h	Stade + Halle des sports + Salle de muscu de10h à 12h	Stade + Halle des sports + Salle de muscu de10h à 12h	Stade + Halle des sports + Salle de muscu de10h à 12h
16h00 A-M 18h00		Halle des sports + Salle de muscu de 16h à 18h SAUNA	Halle des sports + Salle de muscu de 16h à 18h SAUNA	Stade + Halle des sports + Salle de muscu de10h à 12h Repos pour les minimes (encadré)	Halle des sports + Salle de muscu de16h à 18h SAUNA
20h30 SOIR 22h30	Briefing (Salle de cours)		Soirée cinéma (après le repas au CREPS)		

La salle de musculation est réservée le matin et l'après-midi mais ne sera pas utilisée tous les créneaux.

Un emploi du temps détaillé sera établi par le directeur de stage en liaison avec les entraîneurs.

III. DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à envoyer au comité départemental d'athlétisme avec le règlement du stage : Chèque de 140 € à l'ordre du CDAY.

Le dossier est adressé à tous les clubs par voie électronique et est disponible sur le site du CDAY. Il comprend :

- une fiche d'inscription ;
- une autorisation parentale ;
- une fiche sanitaire ;
- un règlement des stages signé par le stagiaire et contresigné par les parents pour les mineurs ;
- Chèque de 140 € par athlète à l'ordre du CDAY